

# LA PAROLE

JOURNAL D'INFORMATIONS  
DU SENAT COUTUMIER

TRIMESTRIEL GRATUIT • SEPTEMBRE 2010 • N° 13

## LE MOT DU PRÉSIDENT

Lequel d'entre nous est à même aujourd'hui, de proposer concrètement un projet de société quant au devenir de notre pays? Aucun. Face à notre devenir nous ne pouvons qu'admettre notre incapacité ou nos limites. Perplexe, nous nous mettons souvent dans une situation d'hibernation intellectuelle, et nous nous enfermons finalement dans un destin à deux aspects se présentant comme suit :

L'homme au point de vue anthropologique est programmé. Son humanité est contenue dans un itinéraire préétabli et qu'il le veuille ou non se doit tout simplement de suivre ce à quoi il est destiné.

L'homme est sorti de la main du créateur, qui dispose de sa vie comme il veut, et est à même de jouer avec sa vie comme un chat joue avec une souris.

Pour ceux et celles qui décident de s'impliquer sérieusement dans la construction de notre destin commun, il est nécessaire qu'ils noient ces deux principes dans les fonds abyssaux de l'oubli. Et qu'ils comprennent que l'être humain est libre de toute contrainte, et, est maître de son destin. Il a par rapport à tout ce qui existe cette liberté de faire du bien et de faire du mal. De donner la joie ou de faire souffrir. D'engendrer la vie ou de donner la mort.

L'être humain que nous sommes est toujours conditionné par l'espace et le lieu dans lequel il se situe. Ce sont les événements que l'on accueille dans le quotidien de notre existence qui forment nos traits de caractère, et qui font que chacun de nous soit particulier.

Ces traits qu'on le veuille ou non vont sans que quelque fois on le sache, vont apparaître dans les décisions que l'on prend, quelque soit les responsabilités que l'on est appelé à assumer. Dans la lutte du peuple Kanak pour sa reconnaissance, des situations politiques très lourdes ont été vécues par les uns et les autres, ceux-là même qui sont appelés aujourd'hui à œuvrer ensemble dans la construction de notre futur pays. Et pour nous apprêter à œuvrer dans ce sens dans des conditions convenables le vieux Jean- Marie nous a proposé ces petits vers: «Que chacun de nous arrache de son cœur l'arbre de la discorde. Nos ancêtres jetaient à l'eau l'arbre du deuil. Nous le jetterons dans le feu. Nous voulons que soit brûlée la haine, et que soit clair le chemin de notre avenir et fraternel le cercle que nous ouvrons à tous les autres peuples, tel est le cri que je lance.»



Pascal SIHAZE

Président du Sénat Coutumier  
de la Kanaky-Nouvelle-Calédonie

## Drapeau kanak

HISSEZ  
HAUT !

page  
2 à 4



▶ Un lever de drapeau  
en trois actes

▶ Le point sur les  
5 signes identitaires

## RENOUVELLEMENT :

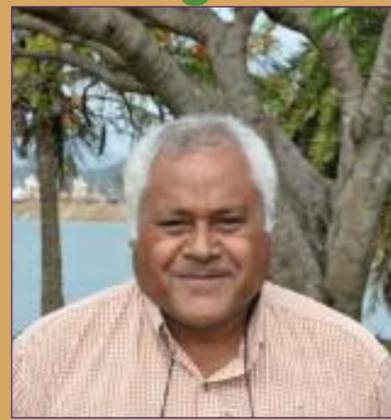


## LA NOUVELLE MANDATURE

▶ page 4 à 6

## PORTRAIT

Pascal SIHAZE,  
Président du  
Sénat  
Coutumier  
Page 3



## Découverte et Parole

Avec le Grand  
chef du  
DISTRICT  
DE GAÏCA



Page 12

Conservez les numéros de «La Parole», un jour, ils vous seront utiles ...

# JULIEN BOANEMOI, ANCIEN PRÉSIDENT DU SÉNAT COUTUMIER :



## «L'heure est à la plantation des ignames pour guider les institutions coutumières»



2

**Après une année passée à la présidence du Sénat coutumier, Julien BOANEMOI, passe le relais au Grand Chef du district de WETR, Pascal SIHAZE.**

**Personnage charismatique de l'institution coutumière, il a porté la voie du Sénat coutumier à travers les institutions de Nouvelle-Calédonie.**

**Homme de terrain, Julien BOANEMOI a su concilier la coutume à la modernité. Le travail est loin d'être achevé et doit participer à la construction du pays.**

**QUEL EST VOTRE ÉTAT D'ESPRIT À QUELQUES HEURES AVANT DE PASSER LE FLAMBEAU ?**

Je suis serein parce que je pars avec la conscience tranquille. Car, j'estime que nous avons beaucoup travaillé chacun de notre côté. Notre bilan est positif même si le chemin a été semé d'embûches et de difficultés. Mais, nous pouvons nous estimer heureux : les messages sont passés.

Reste désormais, aux sénateurs nouvellement élus, qu'ils puissent prendre en main l'outil qu'est l'institution coutumière et qu'ils assument, chacun de leur côté, les responsabilités qui leurs sont confiées. Car il faut poursuivre le travail dans les clans, dans les tribus, dans les districts et dans les conseils d'aires.

**QUELS SONT LES DOSSIERS DANS LEQUELS VOUS VOUS ÊTES BEAUCOUP BATTUS ?**

Tous les dossiers ont été travaillés avec la plus grande attention et la concertation nécessaire. C'était déjà la ligne de conduite du Sénat coutumier, lorsque j'ai pris les rennes au dernier congrès de laai, il y a un an, sur l'île d'Ouvéa, à la tribu de Mouli.

Nous pouvons néanmoins nous satisfaire, par exemple, sur des dossiers défendus au niveau institutionnel, à l'image de la délibération relative à l'indemnisation des membres du sénat et conseil d'aires. Nombreux ont été les membres des conseils coutumiers à obtenir ces frais de déplacements dans le cadre de leurs fonctions. Certes, au

bilan de cette mandature, il apparaît que le travail n'est pas encore fini.

**QUELLES SONT JUSTEMENT LES PERSPECTIVES ET LES GRANDES ÉCHÉANCES À VENIR DANS CETTE NOUVELLE MANDATURE 2010-2015 POUR LE SÉNAT COUTUMIER ET SES COUTUMIERS ?**

Après avoir fixé les chefferies, il faut maintenant creuser et labourer le champ et les jardins : l'heure est désormais, à la plantation des ignames, des taros, et aussi, des sapins, des kaoris et des concotiers. En un mot, grâce aujourd'hui, au travail de nos anciens, nous devons guider le travail des institutions coutumières.

Reste désormais, à fixer les structures coutumières : il appartient ainsi aux conseils d'aires de suivre correctement ce travail.

S'agissant des grands dossiers, que je dirais relatif à l'identité kanak, il y a toujours la question du foncier à poursuivre, le cadastre coutumier et les maisons des chefferies.

Lors du dernier Comité des signataires à Paris, j'ai été invité par le Haut-commissaire de Nouvelle-Calédonie, aux côtés des politiques, du Gouvernement, des provinces et du congrès, pour défendre les intérêts de nos chefferies. Car bien sûr, nos chefferies ont elles aussi besoin de moyens pour fonctionner et mener à bien le travail des aires coutumières. Suite à cette intervention, nous avons obtenu des budgets dont le montant sera fixé au prochain contrat de développement 2011-2016.

D'autres rencontres doivent être envisagées pour que ce dossier puisse aboutir.

**QUELLE EST LA PLACE, AUJOURD'HUI, DE L'INSTITUTION SÉNAT COUTUMIER ?**

Depuis la place des institutions coutumières en 1999, nous nous sommes battus pendant deux ans pour qu'elle soit une place prépondérante et de choix au sein des institutions de Nouvelle-Calédonie. Car selon l'article de 2 de l'accord de Nouméa, le Sénat coutumier doit être au 2ème rang après le Congrès du pays. Par conséquent, il doit bénéficier de tous les moyens nécessaires à son fonctionnement que ceux-ci soient financiers ou matériels.

Pendant toutes ces années, nous avons longuement défendu notre institution auprès des politiques de ce pays : ils nous ont dit qu'il fallait aujourd'hui, une modification de la loi organique pour effectuer un tel changement.

Car, sachez-le, il n'est pas évident de fonctionner depuis ces 11 dernières années comme un service rattaché à l'institution du Gouvernement de Nouvelle-Calédonie afin de gérer au mieux les affaires coutumières. Les budgets sont moindres et nos marges d'actions sont relativement limitées.

**COMMENT SE PORTE LE DIALOGUE AVEC LES POLITIQUES ?**

Depuis la levée du drapeau indépendantiste, souhaitée par le Président Nicolas SARKOZY, les relations entre les politiques et l'institution coutumière se sont améliorées.

L'espace de dialogue a retrouvé toute sa place.

Nous avons pu combler les fossés creusés entre les uns et les autres et la discussion s'est imposée : on ne se regarde plus comme des chiens de faillances.

Avec les politiques, les coutumiers ont la volonté et la détermination de travailler ensemble pour le bien-être de nos populations.

**VOTRE MANDATURE A ÉTÉ NOTAMMENT MARQUÉE PAR LES PROBLÈMES DE LA JEUNESSE DE CE PAYS ?**

Effectivement : j'espère que cette question de la jeunesse soit aussi prise à bras le corps par la prochaine présidence du Sénat coutumier. Même avant la saisine du Haut-Commissaire de la République française, nous avons été interpellés par cette question de la place de la jeunesse en Nouvelle-Calédonie. Aussi, de notre côté, nous avons mené une étude sur les problèmes que rencontrent nos jeunes.

Ce rapport a été remis : il préconise des recommandations à destination de notre jeunesse. Je dirais, dans un premier temps, que les grandes lignes de conduite doivent être : la communication, l'éducation et la formation. Il manque en effet, des espaces d'échanges et de paroles où les jeunes puissent librement s'exprimer. Toutefois, certains coutumiers n'ont pas attendu pour mettre en place ces espaces de paroles.

Egalement, le dernier Congrès de la Jeunesse du Pays Kanak a établi un plan stratégique d'intervention pour les cinq prochaines années.

Dylan TEIAMBOI

Grand chef du district de WETR, PASCAL SIHAZE a été nommé ce 28 août 2010 à la tribu d'Azareu, en Pays Ahro sur la commune de Bourail, à la tête de la présidence du Sénat Coutumier. Il succède ainsi à Julien BOANEMOI, du Pays Ajié Ahro.

A 53 ans, cet homme d'église plaide pour la continuité dans la gestion des affaires coutumières. Un défi de poids dans un pays où l'espace de dialogue et la concertation sont longuement privilégiés.

**Rencontre avec ce personnage d'exception.**

«Je ne m'y attendais vraiment pas», nous confie t'il, «mais c'est dans les règles de la coutume, mon fils étant jeune, c'est donc tout naturellement que j'ai repris le flambeau».

Ainsi, dans l'humilité et le plus grand respect de la tradition, cet homme d'église, qui attache une importance considérable à la coutume et à la parole de dieu, n'a pas hésité à poursuivre le travail engagé par les siens.

### **La Continuité dans les affaires coutumières**

Pendant trois ans, Pascal Sihazé s'est affairé dans la gestion des affaires coutumières de son District en Pays DREHU. Cette présidence du Sénat coutumier annonce ses premiers pas de sénateur coutumier pour un mandat de 5 ans. «Le sénat coutumier

lutions.»

Son engagement est de taille et aux côtés des huit nouveaux sénateurs, il souhaite poursuivre dans la continuité de la précédente mandature.

«J'essaierai de faire du mieux dans la possibilité de nos moyens», indique t'il, «mais je pense qu'avec l'ensemble des énergies, nous pourrons pleinement y arriver. Seule, la volonté peut nous permettre d'accomplir pleins de choses».

Une continuité dans le travail pour étoffer d'avantage les actions à destination de la population.

## PASCAL SIHAZÉ

### président du Sénat Coutumier

# La Coutume et la Parole de Dieu

**C'est du jour au lendemain que Pascal Sihazé a été propulsé à la grande chefferie du district de WETR. Il succède à son défunt frère, Paul Sihazé décédé, il y a trois ans.**

a pris aujourd'hui racine», souligne t'il, «il faut maintenant l'affirmer plus profondément, c'est-à-dire, s'impliquer plus dans les décisions et la mise en place de réso-

### **L'évolution du pays est en bonne voie**

Optimiste, c'est l'un des traits de caractère de ce père de 8 enfants. Son dévouement dans l'église, lorsque le temps libre lui permet, ou encore dans l'enseignement au Collège de Hnathalo, est peut-être ce signe profond de distinction. Mais, Pascal Sihazé est un visionnaire. Ainsi, il voit l'évolution de la Nouvelle-Calédonie de manière positive.

**OPTIMISTE, C'EST L'UN DES TRAITS DE CARACTÈRE DE CE PÈRE DE 8 ENFANTS. SON DÉVOUEMENT DANS L'ÉGLISE, LORSQUE LE TEMPS LIBRE LUI PERMET, OU ENCORE DANS L'ENSEIGNEMENT, EST PEUT-ÊTRE CE SIGNE PROFOND DE DISTINCTION.**

Ainsi, le Grand chef du district de Wetr place ce changement observé dans l'émer-

gence de la communication entre les hommes. Très ouvert à l'actualité de son pays et du reste du monde, ses connaissances lui permettent de mieux cerner les difficultés des populations dans leurs environnement respectif. «Les grands pays sont désormais tournés vers le bassin océanien», expose t'il, «l'explication plausible est toute simple : l'argent n'a plus de frontière».

«C'est comme aujourd'hui en Nouvelle-Calédonie, un pays en développement, riche de part son nickel», poursuit-il, «mais un archipel dont l'argent est mal réparti sur l'ensemble du pays, entre les trois provinces et entre les hommes également».

### **La place de la coutume et de la jeunesse**

«La coutume a toute sa place dans la vie de nos populations», conçoit Pascal Sihazé, «elle permet de répondre par moment à des divergences d'opinions. Elle permet de régler des conflits, elle réunit les clans et les tribus. Elle est partout chez le kanak». Une coutume qui selon lui, répond à toutes les

questions d'avenir.

« elle apporte les valeurs de respect entre les hommes», poursuit'il, «elle fédère l'ensemble des esprits et des synergies pour trouver des solutions à tous nos maux de sociétés». Des préceptes à l'image de l'église et de la bible, pour ce diacre convaincu qui estime que rien n'est acquis sans la détermination et la volonté des hommes.

Son cheval de bataille pour la jeunesse de ce pays, le sera également. Une jeunesse quelque peu désœuvrée en perte de repère. «C'est une situation pénible», avoue le président du Sénat, «la jeunesse kanak est dans une phase difficile. L'évolution de notre société ne lui donne pas la chance de faire des choix. Et surtout de faire les bons choix qui s'imposent». Ainsi, «nous avons le devoir de montrer le bon exemple en lui indiquant le chemin à prendre», insiste t-il, «car, il y va de l'avenir de ce pays et de nos jeunes générations».

**Du 27 au 30  
août 2010**

# Le renou

**Les 27 et 28 août, la tribu d'Azareu a accueilli selon "les us et coutumes", le dernier congrès du pays kanak de la mandature 2005-2010, au cours duquel un bilan a été présenté par les anciens sénateurs.**

**Tous les grands dossiers ont été évoqués, rappelant au passage ceux qui ont pu être avancés et ceux qui nécessitent un suivi.**

**Les anciens ne cesseront pendant ces journées de rappeler l'importance de travailler dans la continuité et dans la persévérance.**

**Ils rappellent également la nécessité de consolider les chefferies et l'ensemble des structures coutumières, cela ne pouvant se faire que sur la volonté et la force des hommes.**

4 La présentation s'est poursuivie tout au long de la matinée, après quoi les mamans ainsi que les jeunes filles ont proposé un menu riche et diversifié valorisant ainsi les produits du terroir. Mais la pause aura été de courte durée puisque la présentation du matin devait reprendre dans l'après-midi.

## DÉSIGNATION DES NOUVEAUX SÉNATEURS

Les délégations sont venues des quatre coins du pays accompagnées de leurs deux nouveaux sénateurs qu'ils ont choisis par voie consensuelle au sein de leurs aires respectives.

Les aires ont ensuite procédé à la désignation des nouveaux sénateurs qui ont été successivement introduits à chaque fois par un membre de l'aire concernée.

Les désignations ainsi faites, laissant place à la cérémonie coutumière de la passation de la présidence de l'aire Ajie-Arho, avec l'ancien président Julien BOANEMOI, à l'aire Dréhu en la personne du sénateur Pascal SIHAZE, qui a repris le flambeau pour une durée d'un an.

La journée s'est achevée dans la bonne humeur puisque les habitants de la tribu avaient une fois de plus concocté des réjouissances assorties de grandes pâtisseries précieusement préparées. Une manière d'encourager le travail à venir pour les nouveaux sénateurs sous une nouvelle présidence.

## POURSUITE DU RENOUVELLEMENT AU SEIN DU CONGRÈS DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Et enfin, le renouvellement s'est poursuivi le lundi 30 août 2010, au sein du congrès de la Nouvelle-Calédonie en présence du président du Congrès Harold MARTIN, du président du gouvernement Philippe GOMEZ, du président de la province sud Pierre FROGIER et du haut commissaire de l'Etat français Yves DASSONVILLE.

La séance fut riche en émotions, ainsi, on remarquera que les discours prononcés auront été retenus par différentes personnalités qui n'ont pas manqué de le rappeler. Les échanges ont continué autour d'un cocktail offert par le président du congrès de la Nouvelle-Calédonie ■



## CONSEIL HOOT MA

L'Assemblée générale a nommé le



Pour la région  
**René BOAOUVA,**  
et Alpha  
Pour la région  
**Pombei PAITEN WH**  
et Barnabé **PEB**

## CONSEIL AJIE

L'Assemblée générale mune de Poya, a nommé



**Dick MEUREUREU**  
leurs successeurs  
**Ferdinand GOWE** et

## CONSEIL PAIKI

Le Congrès a nommé le médiateur



**Samuel GOROMIDO** et

# vellement

## D'AIRE WHAAP

Assemblée générale de Koumac  
21 juillet 2010 :



Région Hoot :  
Didaco NONGHAI  
Région Whaap :  
Didaco NONGHAI, Théophile DOUI  
et Jean POLAEHOUE.

## CONSEIL D'AIRE DRÉHU

L'Assemblée générale  
a nommé le 23 août 2010 :



Pascal SIHAZE et Pierre ZEOULA.

## CONSEIL D'AIRE XARACUU

L'Assemblée générale de Borendy, sur la  
commune de Thio a nommé le 31 juillet 2010 :



Pour la zone Ouest :  
Jean KAYS, son suppléant : Marc BOA  
Pour la zone Est :  
Joseph NEKARE,  
son suppléant : Tarcis TONHOUEI

## D'AIRE ARO

Assemblée générale de Nikiriai, sur la com  
mune de Thio le 31 juillet 2010 :



Assemblée générale de Nikiriai, sur la com  
mune de Thio le 31 juillet 2010 :  
Didaco NONGHAI et Luc WEMA,  
suppléants :  
Wilfrid GOROMOTO.

## LES NOUVEAUX SENATEURS DES HUIT AIRES COUTUMIERES

## CONSEIL D'AIRE NENGONÉ

Nommés sénateurs coutumiers :



David SINEWAMI et Paul JEWINE

## D'AIRE CAMUKI

Assemblée générale le 14 août 2010 à la  
commune de Pondimié :



Assemblée générale le 14 août 2010 à la  
commune de Pondimié :  
Armand GOROBOREDJO.

## CONSEIL D'AIRE DJUBÉA KAPONÉ

Nommés sénateurs coutumiers :



Assemblée générale le 14 août 2010 à la  
commune de Pondimié :  
Paul VAKIE et Octave TOGNA.

## CONSEIL D'AIRE IAA

Nommés sénateurs coutumiers :



Assemblée générale le 14 août 2010 à la  
commune de Pondimié :  
Ambroise DOUMAÏ et Daniel NYGOTE .



6

# Les actions de la nouvelle mandature

- **Le foncier, le cadastre coutumier et les maisons des chefferies**

En août dernier, deux demandes en vue d'un contrat de plan 2011/2015 ont été présentées au Haut-Commissaire et au Gouvernement. Ils portent sur le lancement du chantier « le cadastre coutumier » et « la maison de chefferie ». L'estimation des deux programmes tournent autour de 500 millions de FCPF par an pendant une durée de cinq ans.

- **La situation de la jeunesse kanak**

En juin 2010 s'est tenu le Congrès de la jeunesse à Bangou. Il s'agira de poursuivre l'effort engagé avec la mise en place du plan stratégique et il conviendrait de repositionner l'action du Sénat pour assurer une complémentarité avec le travail des autres institutions.

- **Le fond de garantie**

Prévu par l'Accord de Nouméa, le fond de garantie est toujours attendu après la première proposition du Sénat coutumier de 2002. La décision revient au Gouvernement de Nouvelle-Calédonie.

- **La dévolution successorale**

La loi du pays qui doit encadrer toutes les successions du monde coutumier a été transmise au Gouvernement et au Congrès et attend d'être traitée.

- **La protection des savoirs traditionnels**

La protection juridique des savoirs traditionnels, du patrimoine et de la biodiversité est traitée aujourd'hui par un comité de pilotage mis en place par le Gouvernement.

# STATUT CIVIL COUTUMIER / TERRE COUTUMIERE

## L'acte coutumier et l'officier public coutumier

### Du changement dans le monde Coutumier



#### PRESENTATION

##### HISTORIQUE

L'acte coutumier prend sa source dans une volonté politique qui s'est traduite dans les orientations arrêtées par l'accord de Nouméa en matière de droit et de structure coutumières. Ainsi, les dispositions définies par le point 1.2 de cet accord visent à doter le procès-verbal de palabre « d'un statut juridique lui accordant une pleine force juridique »

##### SITUATION ACTUELLE

Il répond également à l'absence de toute définition légale ou réglementaire de l'actuel procès-verbal de palabre, qui revêt une valeur juridique incertaine. Considéré pourtant comme un moyen de preuve, ledit procès-verbal de palabre ne répond plus aux attentes d'une société où les enjeux économiques dépendent de la fiabilité des accords coutumiers.

#### ACTE COUTUMIER OFFICIER PUBLIC COUTUMIER

##### DÉFINITION

L'acte coutumier peut-être défini comme la résultante écrite d'une discussion orga-

nisée selon les us et usages de la coutume kanak et à l'issue de laquelle une décision coutumière est adoptée en présence des autorités coutumières : chef de clan, chef de tribu ou le grand chef, à défaut le président du conseil des chefs de clans.

Cet acte est transcrit par l'officier public coutumier.

#### L'OFFICIER PUBLIC COUTUMIER

C'est l'agent de la Nouvelle-Calédonie désigné pour établir et conserver les actes coutumiers (anciens pv de palabre) dans les conditions prévues dans la loi du pays no2006-15 du 15 janvier 2007 relative aux actes coutumiers

#### LES INSTITUTIONS CONCERNÉES

- Les huit conseils coutumiers
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

#### APPORTS DE LA DEMARCHE

##### ASSURER LES DÉCISIONS COUTUMIÈRES-

- Valoriser les structures coutumières : conseil coutumier et autorités coutumières
- Identification des autorités coutumières au travers du registre des chefs de clans tenu dans chaque conseil coutumier
- Sécuriser juridiquement la décision coutumière
- Réduction du nombre des intervenants pour l'établissement d'un acte coutumier
- Optimiser le délai de traitement des demandes

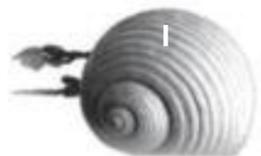
#### CONTACTS

- Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie
- Direction des affaires culturelles et coutumières  
Tél 26 97 66

Votre conseil coutumier :

- Djubéa-Kapone
- Xaracuu
- Aje-aro
- Paici-camuki
- Hoot-ma-whaap
- laai
- Drehu
- Nengone

#### CIRCUIT DE LA DEMANDE



jeudi 15 juillet

# Drapeau kanak

## HISSEZ LE

*La date du 15 juillet 2010 restera inscrite à jamais dans l'histoire du pays. Ce jour-là, les couleurs kanak se sont élevées dans le ciel aux côtés de l'étendard français, au Mwa Ka et au Sénat coutumier, puis au haut-commissariat deux jours plus tard. Retour sur ces cérémonies chargées d'émotion aux côtés de Julien Boanemoi et Roch Wamytan, tous deux témoins et acteurs de l'écriture de cette page de notre histoire.*

8



**Jeudi 15 juillet, midi, la place du Mwa Ka se remplit peu à peu : coutumiers, représentants politiques, citoyens... se regroupent autour de l'emblème kanak de la Baie de la Moselle.**

Les coutumes s'enchaînent puis, devant les familles loyalistes et indépendantistes réunies pour l'occasion, le drapeau kanak est enfin hissé. Un moment fort et inoubliable pour les témoins de cet acte symbolique, signe d'une reconnaissance du peuple kanak, de son sang versé pendant ses combats et de son avenir possible.

Le vœu exprimé par Pierre Frogier six mois auparavant

est aujourd'hui réalité : les deux étendards flottent conjointement, bercés par le même vent, sous le même soleil.

Mwa Ka, Sénat coutumier et haut-commissariat : les couleurs kanak sont levées

Fin du premier acte.

**La délégation prend alors la direction de Nouville afin de remettre le drapeau kanak au président du Sénat coutumier.**

Un geste fort salué par Julien Boanemoi :

« Ce drapeau est le symbole du combat, de la lutte et du sang versé pour notre reconnaissance. Le fait que vous nous l'apportiez est un grand moment pour nous, mais aussi pour l'histoire de

notre pays. C'est un grand pas que nous vivons tous. C'est un moment de joie car nous franchissons une étape sur le bon chemin. »

**Troisième acte de l'événement le samedi 27 juillet : la levée du drapeau kanak sur le fronton du haut-commissariat à Nouméa**

en présence de François Fillon, premier ministre du gouvernement Sarkozy.

« Une présence très importante, selon Julien Boanemoi, qui marque l'implication de l'Etat tout en soulignant la solennité de l'événement. »



Les pensées sont alors pour les anciens, les nombreuses douleurs du passé, mais aussi et surtout pour l'avenir.



# ak

# HAUT !

# Un lever de drapeau en trois actes



Le regard tourné vers le ciel, la gorge nouée et quelques larmes au bord des yeux, c'est dans la plus grande émotion que les couleurs kanak ont été hissées officiellement, et solennellement, dans le ciel calédonien le jeudi 15 juillet, Baie de la Moselle et à Nouville, puis au haut-commissariat le samedi suivant.



## Questions à : Julien Boanemoui

**QUEL A ÉTÉ VOTRE RÔLE DANS CE DOSSIER ?**

Julien Boanemoui : J'étais présent au comité des signataires lorsque Pierre Frogier a émis le vœu de voir flotter nos drapeaux côte à côte et je tiens à souligner son courage. Sa démarche va dans le sens d'une meilleure considéra-

tion du peuple kanak et montre que les choses évoluent. Concernant mon rôle dans ce dossier, en tant que président du Sénat coutumier j'ai été le porte-parole de la délégation le 25 juin dernier à Paris. Ce jour-là, j'ai défendu ce projet devant le président Sarkozy avec l'idée que le destin commun doit passer par une pleine reconnaissance du peuple premier et donc par l'acceptation de son drapeau.

**QUELLES ONT ÉTÉ VOS PENSÉES AU MOMENT OÙ LE DRAPEAU S'EST ÉLEVÉ DANS LE CIEL ?**

JB : J'étais très ému bien sûr ! Tous ceux qui étaient là à cet instant avaient conscience de participer à l'écriture d'un peu de l'histoire du pays... Ce moment fort représente en effet la reconnaissance de nos combats et du peuple. C'est un grand pas en

avant et il faudra continuer à nous affirmer pour faire évoluer les choses. En la matière, le Sénat a encore un grand rôle à jouer.

**QUE RÉPONDEZ-VOUS AUX DÉTRACTEURS DU DRAPEAU KANAK ?**

JB : Je leur rappelle que le drapeau français a été hissé en Nouvelle-Calédonie sans consultation préalable du peuple kanak. Certains estiment aussi que notre drapeau est entaché de sang : cela au même titre que le



# Drapeau kanak

## HISSEZ HAUT !

# Un lever de drapeau en trois actes



Questions à :

**Julien Boanemoi**

(suite)

drapeau français, il me semble. Enfin, je pense que chacun devrait pouvoir se retrouver dans l'un ou l'autre des étendards, puisqu'ils sont voués à coexister quelque temps, même si, à l'avenir, j'espère que le drapeau kanak flottera seul.

### VOS COMMENTAIRES SUR LES SIGNES IDENTITAIRES ?

JB : La devise « Terre de parole, terre de partage » me plaît assez même si je trouve le terme « partage » assez éloigné de la réalité des choses... L'hymne n'est pas mal mais je pense qu'il faudra

le retravailler avec davantage de passages en langue et d'instruments traditionnels. Le graphisme des billets de banque est satisfaisant. Concernant le nom du pays et le drapeau, j'opte pour « Kanaky » et le drapeau identitaire kanak qui flotte dans le ciel depuis le 25 juillet dernier...

### VOTRE MANDAT S'ACHÈVE, QUEL BILAN EN TIREZ-VOUS ?

JB : Un bilan très positif. J'ai eu la chance de vivre deux moments forts pendant cette année : le congrès de la jeunesse

...« J'ai eu la chance de vivre deux moments forts pendant cette année : le congrès de la jeunesse kanak et le lever du drapeau. »...

kanak et le lever du drapeau. Je retiens aussi le travail mené sur les grands dossiers que sont

la succession, le cadastre coutumier et les besoins des chefferies. Des sujets importants dont je suis satisfait d'avoir traité même si j'aurais aimé avoir le temps de les voir aboutir... Sur le plan humain, cette expérience m'a également beaucoup apporté, notamment à travers le contact avec les gens. J'ai noué de nombreuses relations et mon regard a évolué : j'ai plus de hauteur et d'assurance aujourd'hui.

### UN MESSAGE À TRANSMETTRE À VOTRE SUCCESSEUR ?

JB : Nous entamons la troisième mandature : il ne faut plus avoir peur, le Sénat coutumier doit produire, s'affirmer, aller de l'avant et être présent au bon moment. J'ai confiance en ceux qui prendront les rennes de cette institution pour aller dans ce sens. ■

10



## Questions à : **Rock Wamytan**

président

du groupe FLNKS au Congrès

### QUE REPRÉSENTE LE DRAPEAU KANAK À VOS YEUX ?

Roch Wamytan : C'est la reconnaissance de notre identité et du droit de notre pays à s'émanciper. Il représente la position que nous défendons et sera, je le souhaite, le drapeau de la Nouvelle-Calédonie un jour.

### QUELS ONT ÉTÉ VOS SENTIMENTS AU MOMENT OÙ LE DRAPEAU A ÉTÉ HISSÉ ?

RW : J'ai essayé de maîtriser mon émotion... A cet instant, j'ai vu tous les combats de nos anciens prendre sens, j'ai pensé à nos leaders assassinés, aux humiliations et aux maltraitements qu'ont subi nos aïeux. Mais en même temps, tous mes espoirs pour l'avenir se sont dessinés : c'est une page de l'histoire qui s'est ouverte, à nous de l'écrire maintenant.

### CONCERNANT L'AVENIR JUSTEMENT, LES JEUNES DE LA TRIBU DE SAINT-LOUIS DONT VOUS ÊTES LE GRAND CHEF, SE SONT-ILS SENTIS CONCERNÉS PAR L'ÉVÉNEMENT ?

RW : Bien sûr ! La reconnaissance de ce drapeau a fait naître un grand espoir dans la jeunesse kanak qui se sent enfin reconnue et comprise dans son propre pays. Plusieurs centaines de jeunes de Saint-Louis ont d'ailleurs participé à une marche jusqu'à la mairie du Mont-Dore pour y assister à la levée du drapeau.

### QUEL REGARD PORTEZ-VOUS SUR LA DÉMARCHÉ DE PIERRE FROGIER QUI A INITIÉ LA LEVÉE DU DRAPEAU ?

RW : C'est une grande avancée de sa part. Je tiens à saluer son initiative, son courage mais aussi sa lucidité. Grâce à lui, nous venons de franchir une étape importante mais il ne faudra pas s'arrêter là : la levée du drapeau kanak n'est pas une fin en soi mais bien le début de quelque chose. ■

Pages réalisées par Marie Lise Rousselot,  
crédit photos : Elie PEU



## Le point sur les 5 signes identitaires

Symboles du destin commun, trois des cinq signes identitaires prévus dans les accords de Nouméa sont aujourd'hui déterminés.

Signé le 5 mai 1998 et approuvé par 72 % des Calédoniens, l'accord de Nouméa prévoit les signes identitaires en ces termes : « Des signes identitaires du pays, nom, drapeau, hymne, devise, graphismes des billets de banque, devront être recherchés en commun pour exprimer l'identité kanak et le futur partagé entre tous. La loi constitutionnelle sur la Nouvelle-Calédonie prévoira la possibilité de changer ce nom, par une « loi du pays » adoptée à la majorité qualifiée. Une mention du nom du pays pourra être apposée sur les documents d'identité, comme signe de citoyenneté. »

La loi organique du 19 mars 1999 précise également que :

« La Nouvelle-Calédonie détermine librement les signes identitaires permettant de marquer sa personnalité aux côtés de l'emblème national et des signes de la République. Elle peut décider de modifier son nom. »

En l'absence de calendrier, le dossier des signes identitaires ne s'est ouvert qu'en avril 2007 avec la création d'un comité de pilotage composé de politiques, de coutumiers, de syndicalistes... La devise, l'hymne et le graphisme des billets ont été adoptés le 18 août dernier par le Congrès.

### LA DEVISE

« Terre de parole, terre de partage » : signée par le géographe Jean-Brice Herrenschmidt, cette formule évoque d'une part l'enracinement du peuple kanak, peuple premier, en Nouvelle-Calédonie ; d'autre part, le terme « parole » fait référence à l'oralité comme base de transmission de la culture kanak. Enfin, le choix du mot « partage » évoque le vœu d'une société plus égalitaire où les richesses seraient justement réparties.

### L'HYMNE

« Soyons unis, devenons frères » : composée et écrite par la chorale Mélodia, dirigée par Philippe Millot, cet hymne mélange les genres avec un refrain repris en français et en nengone et un appel à la toutoute en introduction.

### LES BILLETS

Trois à quatre propositions de graphisme (cerf, cagou, case...) ont été soumises aux élus pour illustrer les billets de 500, 1 000, 5 000, et 10 000 F. Le choix définitif revient aujourd'hui à l'Institut d'émission d'Outre-Mer en fonctions de critères aussi variés que les techniques d'impression, le coût ou encore la sécurité.

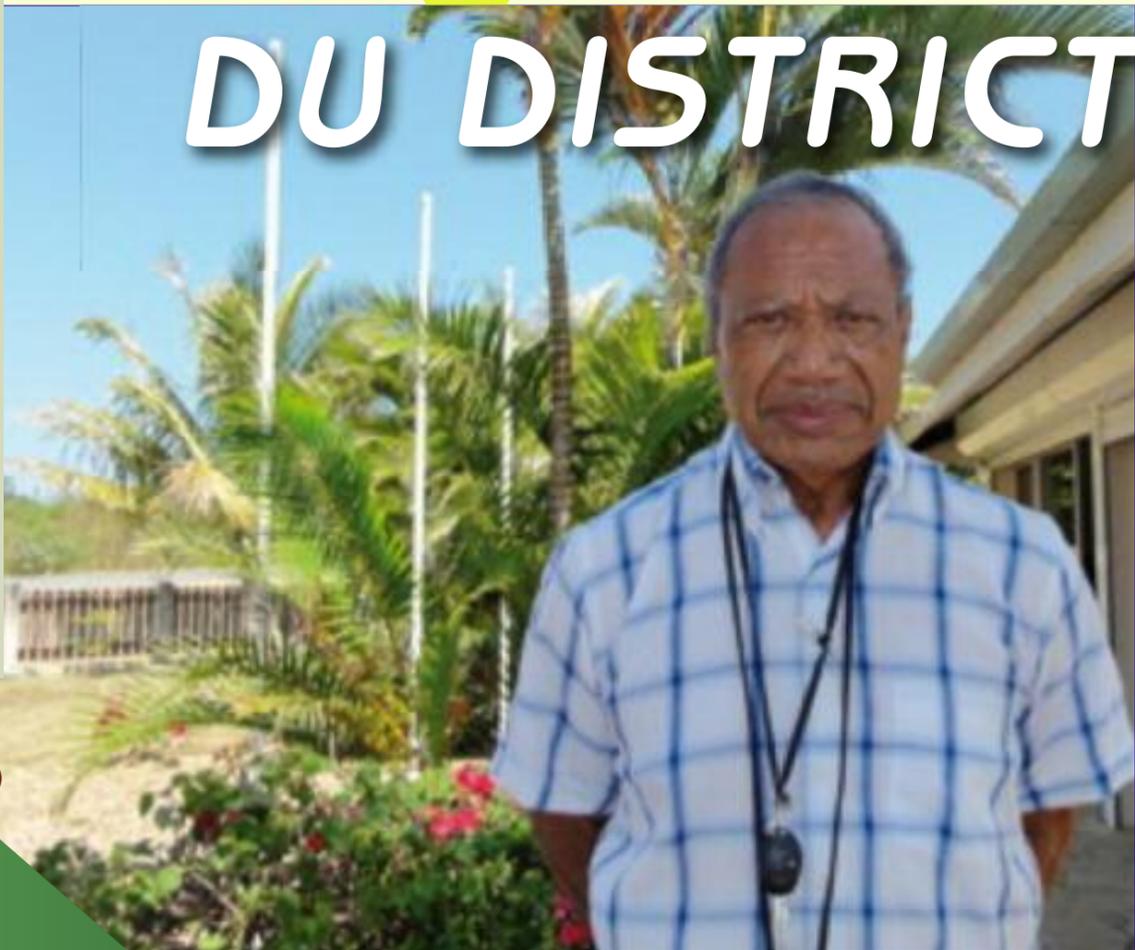
### LE DRAPEAU

Dessiné à la création du FLNKS, le drapeau kanak flottait déjà à La Conception en 1984. Symbole fort de l'avenir du pays, c'est grâce à l'impulsion de Pierre Frogier que l'étendard kanak flotte aujourd'hui aux côtés du drapeau français. Ses couleurs raconte l'histoire du peuple kanak : le bleu du ciel et de la mer, le vert de la nature et de l'espoir, le rouge de la terre et du sang qui a coulé, le rond jaune, symbole d'un soleil qui doit briller pour tous et la flèche qui évoque la case, lieu d'échange et de parole.

### LE NOM DU PAYS

Si le nom « Kanaky » ne fait plus débat aujourd'hui du côté des indépendantistes, le sujet reste à discuter au sein de la classe politique.

# DECOUVERTE ET PAROLE A Pierre Zeoula, Grand chef DU DISTRICT DE GAÏCA



**A la tête de la Grand Chefferie de Gaïca depuis 1965, Pierre ZEOULA est un dignitaire très apprécié de son district.**

**Homme de conviction, ce sage dans l'âme voue au quotidien au bien-être de sa population.**

**Aujourd'hui, à 69 ans, il plaide pour le maintien de la place dans la coutume dans la société kanak et pour sa préservation.**



12

LE DISTRICT DE GAÏCA RÉUNIT LES TRIBUS DE QANONO, WÉ, LE CENTRE DE HAPÉTRA, DRUEULU ET WEDRUMEL. SOIT PRÈS 3.000 PERSONNES.

## UNE PHRASE :

« La coutume, c'est aussi un concept de vie en société, celle des kanak en particulier. Elle englobe la parole, la langue, le lien à la terre. Une terre, c'est sacré, nous avons l'obligation de préserver notre culture, notre coutume et nos terres coutumières. Car, il y va de notre intérêt et de ceux de nos enfants et de nos petits enfants »

« Un matin, mon père avait convoqué tous les chefs de clans, les chefs de tribus et l'ensemble des coutumiers du district. Ils sont venus me dire que désormais, c'était moi, qui allais être responsable de l'organisation coutumière ». Pierre Zéoula se souvient de ce 16 juillet 1965, qui marque la première étape de son accession à la Grande Chefferie de Gaïca, « mon père, lui, était toujours à la charge de l'organisation administrative coutumière », nous confie-t-il, « pendant un temps avant de me passer le relais de manière définitif ». En milieu kanak, c'est la destinée de ces aînés de famille poussés à prendre la relève d'un clan, d'une tribu ou d'une Grande Chefferie. Pierre Zéoula, est l'aîné d'une fratrie de 7 enfants, son destin était donc tout tracé.

### Veillez au bien-être de mon district

Le Pays DREHU est composé de trois districts : LÖSSI, WETR et GAÏCA. « Gaïca est le plus petit en nombre de tribus » souligne son Grand Chef, « il réunit les tribus de Qanono, Wé, le centre de Hapétra, Drueulu et Wedrumel. En nombre de population, nous sommes près de 3000 personnes ». Un périmètre et un nombre de population, qui imposent une organisation adéquate

et sans faille. « Notre organisation coutumière est définie sur un programme annuel bien précis », indique le Grand chef du district de Gaïca, « de janvier à décembre, il y a un temps pour les mariages, les ignames où tous les gens se hâtent dans les champs à sa préparation, à sa plantation et à sa récolte. Nous devons être respectueux de cette organisation coutumière qui anime la vie de notre population ». Son travail ne s'arrête pas seulement en l'état. « La mission du Grand Chef est notamment d'établir », souligne-t-il, « l'ordre et la discipline au sein du district. Il a également pour rôle d'améliorer la vie de ses habitants. » Ainsi, des visites sont organisées régulièrement par Pierre Zéoula. « Chaque année, je vais au contact des familles et de maisons en maisons, je recense les besoins des habitants », poursuit-il, « il s'agit d'être à l'écoute en leur apportant des solutions ou des réponses. C'est un

travail de concert effectivement, avec la population, la Mairie, la Province des îles et l'Etat pour le bien-être des gens ».

### Nous devons préserver notre coutume

Il est certain que la coutume a une grande place dans la société kanak. Pierre Zéoula est de ces grands chefs qui tient à sa préservation. « La coutume, c'est aussi un concept de vie en société, celle des kanak en particulier. Elle englobe la parole, la langue, le lien à la terre. Une terre, c'est sacré », insiste, le dignitaire de Gaïca, « nous avons l'obligation de préserver notre culture, notre coutume et nos terres coutumières. Car, il y va de notre intérêt et de ceux de nos enfants et nos petits enfants ». L'institution coutumière doit aussi avoir toute sa place dans la société Calédonienne, c'est le souhait du Grand chef, « nous aimerons néanmoins qu'elle ait plus

d'autonomie, comme cela est inscrit et prévu dans la loi organique. Le sénat coutumier doit être la deuxième institution de la Nouvelle-Calédonie après le Congrès ». Ainsi, il doit avoir une autonomie de gestion propre car, « c'est une institution à part entière et non, un service rattaché au Gouvernement du pays ».

### Sur l'avenir de la Nouvelle-Calédonie ? :

« Sans arrière pensée », Pierre Zéoula prône pour la poursuite de l'Accord de Nouméa. « Mon souhait est que l'on aille jusqu'à la fin de cet accord. L'après Accord doit se décider entre les politiques et les Calédoniens. Mais, j'estime qu'être en association avec la France au lieu et place d'une indépendance totale est la meilleure des solutions puisque son aide, nous est encore très précieuse. »

Dylan TEIAMBOUI

Numéros utiles ... Numéros utiles ...			
CONSEILS COUTUMIERS			
<b>SÉNAT COUTUMIER</b> Tél. 24.20.00 Fax 24.93.20	<b>HOOT MA WHAAP</b> Tél. 47.53.26, fax 47.51.01	<b>XARACUU</b> Tél: 35.42.38, fax: 35.10.09	<b>NENGOÑÉ</b> Tél / fax: 45.49.16
<b>GOVERNEMENT</b> Tél. 24.65.65	<b>PAÏCI CAMUKI</b> Tél: 42.75.41, fax: 42.37.02	<b>DJUBEÛA KAPONÉ</b> Tél. 28.32.87, fax: 28.32.90	<b>IAAI</b> Tél. 45.09.55, fax: 45.17.27
	<b>AJIE ARO</b> Tél / fax: 42.52.96	<b>DREHU</b> Tél / fax: 45.51.58	